## Loi sur les pêcheries

ministre y a répondu. J'attirerai de nouveau son attention sur ce sujet. Je prends également note de la question du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), qui s'inquiète particulièrement des gardiens de pêche et de l'exercice des pouvoirs conférés au gouvernement fédéral par la loi.

Le député de Victoria (M. McKinnon) a exprimé son inquiétude au sujet de ce que les spécialistes du ministère désignent du nom de «déversements mystérieux». Bien que je ne sois pas spécialiste, je vais faire en sorte qu'il comprenne bien vite la situation. Ainsi, il obtiendra la réponse qu'il désire.

Le porte-parole de l'opposition officielle dans le domaine des pêches et de l'environnement a parlé de consultation. Je dirai simplement qu'à mon avis, il y a eu amplement de consultation tout au long des nombreuses années dont nous avons eu besoin pour élaborer les modifications apportées par ce bill. L'ennui vient de ce qu'une fois le bill élaboré et présenté au cabinet, la forme du bill ne pouvait plus faire l'objet de consultations jusqu'à ce qu'il soit déposé à la Chambre-nous ne pouvions consulter ni les autres niveaux de gouvernement ni l'industrie. Le bill a été déposé le 21 février, et il ne s'est écoulé que quelques mois avant que nous nous retrouvions au comité. Certaines industries qui disposent d'effectifs professionnels ici même à Ottawa avaient peut-être péché par inattention à l'égard de ce bill, et certains groupes n'ont pas réagi aussi rapidement qu'ils auraient dû. Quoi qu'il en soit, je crois vraiment que lorsque les témoins ont comparu devant le comité, ils ont tous fait de leur mieux pour trouver une solution aux différents problèmes présentés, et le bill amélioré dont nous sommes saisis est le fruit de cette collaboration.

Le député de South Shore a fait allusion à M. Landis, qui est, sauf erreur, le conseiller juridique en chef du ministère de l'Environnement et des Ressources de l'Ontario, et je sais que M. Landis, même s'il a proposé plusieurs excellents amendements qui figurent dans ce bill, a reconnu en présence du comité qu'il s'était entretenu à plusieurs occasions—une douzaine, selon ce qu'il a dit—avec les hauts fonctionnaires du ministère.

## (2230)

Il se peut que le problème tienne du processus législatif en général. Il faut souvent un an et demi ou deux ans pour qu'un bill franchisse toutes les étapes du processus. Celui-ci a été déposé le 21 février et, depuis lors, il a franchi les étapes rapidement. C'est peut-être là une des difficultés—les gouvernements provinciaux et l'industrie ne s'attendaient pas à ce que cela se fasse si rapidement. De toutes façons, je crois que les travaux du comité ont été très positifs et que les principales difficultés ont été surmontées.

Les députés de Kootenay-Ouest et de Perth-Wilmot (M. Jarvis) ont exprimé leur inquiétude au sujet de la rigueur de ce bill. Ils savent que cela a été discuté en comité. Je crois que le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a également abordé cette question et exprimé la crainte que ce genre de pouvoir inscrit dans le bill puisse être utilisé sans discernement. Aucun des témoins de l'industrie et des gouvernements provinciaux qui ont comparu devant le comité n'a laissé entendre que le gouvernement avait insufflé une plus grande rigueur dans la loi actuelle sur les pêcheries. Même si l'on n'a pas changé grand-chose en fait de pouvoirs, la loi ne fait simplement qu'étendre la portée de certains d'entre eux. J'aimerais féliciter le ministère, les fonctionnaires et le ministre de manifester un esprit de justice dans l'application de la loi. Comme les députés, j'espère que cette attitude se maintiendra.

Enfin, j'aimerais féliciter tous les députés au nom de mon ministre, et surtout ceux qui ont participé activement aux délibérations du comité et qui ont contribué à prouver que l'on peut améliorer un projet de loi et résoudre les principaux problèmes par des entretiens constructifs; nous en avons eu une belle preuve avec le bill C-38 en tout cas.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 10 h 30, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'au mercredi 29 juin à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 10 h 35, la séance est levée d'office conformément à un ordre spécial.)